

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2022

Étaient présents : Mmes LEBEAU Irène, SANCH Chantal, MM. ALBE Jean-Luc, BALSAN Laurent, ESCANDE Renaud, THION Jean-Claude, RAGUES Christian, SAUVAIRE Marc.

Absents : THERIC Corinne (procuration LEBEAU Irène), JOSSINET Gaëlle (procuration ALBE Jean-Luc), PONCELET Jean-Marie (procuration RAGUES Christian)

En préalable, Mme le Maire demande à rajouter 3 points à l'ordre du jour : approbation devis réparation chauffage de l'église, acquisition machine à laver et sèche-linge Etape, et tarif de la brochure Village de caractère. Demande approuvée à l'unanimité.

1) Approbation du procès-verbal du 26 mars 2022

Compte rendu approuvé à l'unanimité.

2) Information sur le budget du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Espérou et compte-rendu activité

Les comptes administratifs 2021 du SIAE sont présentés au conseil.

Budget général :

Section de fonctionnement

libellé	dépenses ou déficit	recettes ou excédents
résultat reporté		57 049,48
opérations de l'exercice	471 852,69	505 830,49
résultat de l'exercice		33 977,80
TOTAUX	471 852,69	562 879,97
RESULTAT DE CLOTURE		91 027,28

Section d'investissement :

libellé	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
résultat reporté	14 330,86	
opérations de l'exercice	202 042,98	384 669,55
résultat de l'exercice		182 626,57
TOTAUX	216 373,84	384 669,55
RESULTAT DE CLOTURE		168 295,71

On note de manière constante des dépenses de fonctionnement général de l'ordre de 100 000€, qui sont assumées principalement par l'apport des communes membres qui abondent à hauteur de 57 000€ chacune, car ce budget n'a pratiquement aucune rentrée d'argent directement (à part les recettes du camping).

Les dépenses d'investissement concernent l'acquisition d'un véhicule, des travaux de rénovation des toilettes publiques et quelques travaux au camping.

Budget eau et assainissement :

Fonctionnement

Libellé	Dépense ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		160 768,68
Opérations de l'exercice	105 205,10	111 142,95
Résultat de l'exercice		5 937,85
TOTAUX	105 205,10	271 911,63
RESULTAT DE CLOTURE		166 706,53

Investissement :

libellé	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
résultat reporté		326 982,90
opérations de l'exercice	57 405,67	45 651,77
résultat de l'exercice		-11 753,90
TOTAUX	57 405,67	372 634,67
RESULTAT DE CLOTURE		315 229,00

Le budget prévisionnel 2022 est établi sur les mêmes bases, avec les prévisions de travaux suivantes :

- pour le budget eau et assainissement :

renovation du réseau d'assainissement

- pour le budget général :

Rénovation des jeux enfants, construction d'un chalet d'accueil au camping, changement du véhicule de déneigement.

3) Demande de subvention des associations Club d'Orientation, Montpellier Languedoc Cyclisme et Roc de la lune.

Dans le cadre du budget principal M14 de l'année 2022, Mme le maire soumet au vote les demandes de subvention supplémentaires pour les associations suivantes :

Article	Nom	Montant demandé	Montant Voté	Pour	Contre
6574					
	Roc de la Lune	800	400	10	1
	Montpellier Languedoc Cyclisme	400	400	11	

Le Club d'Orientation n'a pas formalisé sa demande.

4) Participation de la commune pour animation des 27/05 et 4/06

L'Association Puissance des Sens a organisé un concert le vendredi 27 mai, ouvert à toute la population ; Mme le Maire propose de participer aux frais pour un montant de 400€.

M. Jean-Luc ALBE ne participe pas au vote pour Mme JOSSINET ; la proposition est approuvée par 9 voix pour et une contre.

Le Club des Montagnards organise une soirée concert à la Maison Multi-Services le samedi 4 juin prochain ; il demande une participation de la commune de 200€ ; approuvé à l'unanimité.

5) Travaux de réfection toiture gîte des Laupiettes.

Pour la rénovation de la toiture en chaume du gîte des Laupiettes, la commune a dû faire appel à une entreprise située en Angleterre, n'ayant pas trouvé d'autre prestataire plus proche.

L'inflation sur le prix du transport et des matériaux a engendré une augmentation des dépenses pour cette entreprise qui demande une réévaluation de son devis initial.

Coût devis 2020 : 9725€

Devis réévalué : 11 459.98€

Compte tenu du contexte économique actuel et de la qualité des travaux exécutés, Mme le maire propose d'accorder ce surplus qui se monte à **1734.38€**.

Proposition validée à l'unanimité.

6) Recrutement emploi saisonnier pour renfort équipe technique

Il y a chaque année un surcroît d'activité sur la commune en été avec une forte fréquentation touristique et la présence de résidents secondaires.

Aussi Mme le Maire propose de renforcer l'équipe des employés communaux avec le recrutement d'une personne en CDD à temps plein du 1^{er} juin au 30 septembre, avec une rémunération en référence à la grille d'adjoint technique territorial, 1^{er} échelon. Validé à l'unanimité.

7) Décisions modificatives

De nombreux titres sur exercice précédent ont dû être annulés en ce début d'année en raison d'abandon de créances votées lors de conseils municipaux antérieur n'ayant jamais été suivis des opérations comptables nécessaires à leur réalisation. Il convient d'en augmenter de 2000€ la somme allouée en prévision d'autres opérations du même type, qui sera prélevée sur la ligne « Prestation de service ». Proposition acceptée à l'unanimité.

8) Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité qui occupent le domaine public donnent lieu à une redevance d'occupation versée à la commune.

Cette redevance a été revalorisée par le décret n° 2002-409 du 26 mars 2002.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le montant de cette redevance au taux maximum prévu, soit un taux de revalorisation de 44,58 % applicable à la formule de calcul issu du décret précité.

9) Location de la cuisine de l'Etape

Un traiteur, M. Hervé CARON, domicilié à St Félix de Sorgues, 12 400, a demandé à pouvoir utiliser la cuisine de l'Etape pour confectionner des « salades repas » qui seront proposées à la clientèle du bâtiment pour les mois de juillet et août.

Compte tenu de l'incertitude sur le potentiel de cette activité et les frais engendrés, Mme le maire propose d'accepter cette demande à titre expérimental pour cette année et de facturer cette location au prix de 100€ par mois. Proposition acceptée à l'unanimité.

10) Indemnités des membres du conseil municipal

Lors de sa séance du 26 mars dernier, le conseil municipal a délibéré pour modifier les indemnités des élus mais la délibération a omis de faire état de l'ensemble des indemnités des élus du conseil, comme le précise l'article L 2123-20-1 du code général des collectivités territoriales.

La même délibération est donc reformulée avec l'état suivant :

	Taux	Montant annuel de l'indemnité (en euros)
Maire, Irène LEBEAU	7%	3 267.09€
1^{er} adjoint Marc SAUVAIRE	5%	2 333.64€
2^{ème} adjoint Gaëlle JOSSINET	5%	2 333.64€
3^{ème} adjoint Jean-Claude THION	5%	2 333.64€
M. ALBE Jean-Luc	3.5%	1 633.55€
M. BALSAN Laurent	3.5%	1 633.55€
M. ESCANDE Renaud	0%	0.00€
M. PONCELET Jean-Marie	3.5%	1 633.55€
M. RAGUES Christian	3.5%	1 633.55€
Mme SANCH Chantal	3.5%	1 633.55€
Mme THERIC Corinne	3.5%	1 633.55€

Montant total des indemnités allouées : 20 069.30 euros.

Montant de l'enveloppe indemnitaire globale autorisée : 25 763.39 euros.

11) Elu référent pour la surveillance du Moustique Tigre

Le moustique tigre *Aedes Albopictus* est un moustique originaire d'Asie qui s'est implanté en France progressivement depuis 2004.

Il est présent maintenant dans tous les départements de la région Occitanie.

Dans certains cas, il peut être vecteur de maladies comme la dengue, le chikungunya et Zika.

Afin d'informer la population et sensibiliser aux mesures préventives, l'Agence Régionale de Santé demande aux maires de désigner un référent technique, interlocuteur privilégié de l'ARS qui pourra bénéficier de formations et d'informations dispensées par celle-ci ou ses opérateurs.

M. Marc SAUVAIRE s'est proposé pour être ce référent technique. Approuvé à l'unanimité.

12) Réforme de la publicité des actes

L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 porte réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements. Mme le Maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur le site Internet de la collectivité.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation.

Considérant la nécessité de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes,

Mme le Maire propose au conseil municipal de continuer la publication papier par affichage et accessible au secrétariat de Mairie. Proposition acceptée à l'unanimité.

13) Travaux de réparation du chauffage de l'Eglise

Le système de chauffage de l'église est tombé en panne et nécessite un gros entretien.

Un devis a été demandé à l'entreprise SAS PIQUERONIES, située à YTRAC, 15 130, qui a réalisé l'installation. Le montant est de **6583.46€ TTC**.

Compte tenu qu'il s'agit de travaux spécialisés, il est difficile d'avoir plusieurs devis aussi Mme le Maire propose d'accepter cette offre. Proposition acceptée à l'unanimité.

14) Acquisition machine à laver et sèche-linge pour la Maison Multi-Services

Pour éviter des frais de laverie pour l'activité de la Maison Multi-Services, il est proposé l'acquisition d'une machine à laver et d'un sèche-linge.

Le magasin MatoPro a fourni des devis mais qui font référence à du matériel professionnel qui n'est peut-être pas adapté à l'activité intermittente de la MMS.

Christian RAGUES est chargé de se renseigner sur la possibilité de louer ce matériel pour la saison.

15) Tarif brochure « Village de caractère »

Un petit livret qui reprend les panneaux de visite du parcours « Village de Caractère » a été réalisé par Michel DELOR, avec des compléments sur l'histoire du village.

Il a été imprimé par la mairie pour un coût de 1,67€ par exemplaire.

Cette brochure n'est pas un simple dépliant de visite mais est destinée à renseigner les personnes intéressées par l'histoire du village ; aussi Mme le maire propose de le faire payer au prix de 5€ l'exemplaire. Proposition validée à l'unanimité.

16) Questions diverses

Un pôle d'accueil et de service intercommunal va démarrer le lundi 4 juillet prochain avec la tenue de permanences à la Maison Multi-Services deux après-midi par mois.